



Commune de Lavans-lès-Saint-Claude

Conseil Municipal du jeudi 8 avril 2021 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 8 avril 2021 à 19h00, en mairie principale de Lavans-lès-Saint-Claude, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Présents : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Jean-Paul BERNASCONI, Emilia BRULE, Cécile CHIQUET, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Emmanuel MICHAUD, Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE, et Virginie REYBIER.

Absents excusés : Magali LAHU, Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE), et Guillaume SAILLARD (pouvoir à Rachel DA SILVA TEIXEIRA).

Absente : Aline LACROIX.

Jean-Paul BERNASCONI a été nommé secrétaire de séance.

Vivian CAVALIERE, directeur général des services, et Dominique CHAPEZ, comptable, sont présents.

Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, et en période d'état d'urgence sanitaire avec couvre-feu, la présence du public n'est pas autorisée.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 4 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Vote des budgets primitifs 2021 :

- **Budget annexe assainissement 2021**

Les recettes de fonctionnement du budget prévisionnel assainissement sont principalement constituées par la redevance d'assainissement (facturée aux abonnés du service), la Participation pour Assainissement Collectif (acquittée par les bénéficiaires de permis de construire) et la prime de performance épuratoire (versée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse). Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées des



travaux d'entretien courant des réseaux et déversoirs d'orage et du remboursement des intérêts des emprunts.

Outre le remboursement du capital de la dette, les dépenses programmées en section d'investissement concernent les travaux suivants :

- le raccordement au réseau collectif de la future caserne de pompiers du Lizon,
- la rénovation des réseaux au niveau du carrefour du Caton et de la rue de la Vie Folle,
- et l'achèvement de la rénovation des réseaux des rues de Melay et de la Vignette.

La section d'investissement intègre, en recettes, l'aide financière de l'Agence de l'Eau pour l'opération d'aménagement de la rue Albert Camus.

Le Conseil Municipal approuve le budget assainissement (voté au niveau du chapitre), comme suit :

	DEPENSES €		RECETTES €	
	CR	2021	CR	2021
Exploitation		203 477		203 477
Investissement		263 906		263 906

CR = crédits de report

Le Conseil décide de maintenir le montant de la prime fixe annuelle sur les compteurs d'eau à 54 € par dispositif, et la part s'appliquant sur la consommation d'eau à 0,57 € par m3.

• Budget annexe lotissement Crêt du Bief 2021

Les dépenses prévisionnelles sont constituées, pour l'essentiel, par les frais liés aux missions de commercialisation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (prestataires AS Habitat, SIDEC du Jura et C.A.U.E. du Jura), par les travaux de branchement eau potable et électricité des nouvelles constructions, ainsi que par les frais financiers générés par les lignes de trésorerie et le crédit relais souscrits auprès de la Caisse d'Epargne.

Les recettes proviennent du produit des cessions de parcelles des îlots A à H.

Le Conseil Municipal approuve le budget annexe lotissement comme suit :

	DEPENSES €		RECETTES €	
	CR	2021	CR	2021
Exploitation		3 324 219		3 324 219
Investissement		3 138 053		3 138 053

CR = crédits de report

• Budget principal 2021

Au niveau de la section de fonctionnement, les dépenses relatives aux charges à caractère général : consommations d'eau, d'électricité, téléphonie, frais d'assurance, ... sont en légère augmentation. Les dépenses de personnel progressent également compte tenu du recrutement d'un agent supplémentaire qui sera affecté au nouvel « Espace France Service ». Les recettes issues des postes « taxes locales » et « dotations de l'Etat » sont stables.

Le Conseil examine les prévisions d'attribution de subventions aux associations. Les plus importantes sont celles consacrées à l'association Les Fariboles - Familles Rurales pour la gestion du centre de loisirs, à Anim'Lavans, à Jura Sud Football et au Ski Club du Lizon.

Concernant la section d'investissement, les principales dépenses sont les suivantes :

- le réaménagement des locaux de la crèche pour le service de fourniture des repas ;
- la rénovation de l'étanchéité de la toiture de l'A.L.S.H. ;
- l'équipement informatique de l'école élémentaire ;
- la restauration du calvaire de la Fontanette et du Christ en croix de Saint-Romain ;
- la reprise d'une vingtaine de concessions dans le cimetière ;

- l'aménagement de locaux pour professionnels de santé au-dessus du cabinet médical ;
- la rénovation complète de la toiture du bâtiment de l'ancien presbytère ;
- l'agencement intérieur du Centre Technique Municipal ;
- l'acquisition d'une balayeuse pour l'entretien des routes ;
- les travaux d'aménagement des espaces publics de la place Gilbert Cottet-Emard avec la démolition de deux bâtiments ;
- la rénovation de la voirie de la rue Albert Camus ;
- l'acquisition d'un ensemble d'illuminations en applique et de guirlandes ;
- la rénovation du réservoir d'eau des Louvières ;
- la reconstruction du local de rencontre de Pratz ;
- la participation financière de la commune à verser au S.D.I.S. du Jura pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours (C.I.S.) du Lizon ;
- et la création de la plate-forme avec raccordement aux réseaux secs du nouveau C.I.S. du Lizon.

Les recettes d'investissement comprennent un emprunt d'équilibre, diverses ventes de terrains, le versement des taxes d'aménagement, ainsi que des subventions de la Région (revitalisation du bourg-centre), de l'Etat (D.E.T.R.) et du Département du Jura (D.S.T.).

Le budget principal est voté par le Conseil Municipal, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

	DEPENSES €		RECETTES €	
	CR	2021	CR	2021
Fonctionnement		2 404 366		2 404 366
Investissement	14 421	2 790 703		2 805 124

CR = crédits de report

• Vote des taux des taxes locales (foncier bâti et foncier non bâti)

Dans le cadre de la réforme nationale de la fiscalité, la commune ne perçoit plus la Taxe d'Habitation (T.H.) sur les résidences principales. Le montant de la T.H. sur les résidences secondaires a été figé et est versé par l'Etat, en plus des allocations compensatrices. En contrepartie, la collectivité se voit attribuer le produit de la taxe foncière sur le bâti auparavant perçu par le Département.

Le Conseil vote les taux des taxes locales foncières (taux inchangés par rapport à l'année précédente), comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 40,64 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à 40,54 %.

Subventions aux associations 2021

Afin de soutenir les actions d'intérêt local dans les domaines sportif, social, culturel et éducatif, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Montants
AICAF (Chasse)	500
Adecofor 39	302
Amicale Ecole Maternelle	351
Association Sportive du collège	500
CAUE du Jura	200
AJENA	150
Plateau Bad	300
Anim'Lavans	8 000
Familles Rurales Les Fariboles	132 542
Foyer d'Activité Physique de Pratz	230

Génération Country	300
Jura Sud Football	7 000
Les Lacets du Lizon (course de la passerelle)	500
Ski Club du Lizon et Handisport	4 925
SPA de Morez	400
Tennis Club du Plateau	500
Chorale Arc En Ciel	500
UMC	1 700
USEP Ecole Elémentaire	819
Vel'Haut-Jura St-Claude	600
L'Ame du Bois	50
Prévention routière	50
APVFJ	30
Les Têtes en l'air	100
Lycée Agricole de Montmorot	600
Collectif des Citoyens du Haut Jura climat	500
Les Ateliers du Plateau	500
Fondation du Patrimoine	160
Le jardin des Délices	400
CFA BTP de l'Ain	100
ASA Puy des Sous Ponthoux/Avignon	380
Reste à affecter par délibération	811
TOTAL en €	164 000

Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses

Le Maire rappelle aux élus que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire prévue à l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Par souci de sincérité budgétaire et de fiabilité des résultats de fonctionnement, il est donc nécessaire d'inscrire des provisions pour créances risquant d'être compromises, à hauteur de 15 % du montant estimé desdites créances.

Considérant le risque associé aux créances risquant d'être irrécouvrables et sur proposition du Comptable public, le Conseil décide d'inscrire chaque année au budget, en dépenses ou en recettes, les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions.

PERSONNEL

Suppression de l'emploi d'agent de maîtrise 23,20/35h et création d'un emploi d'adjoint technique 23,20/35h au 1^{er} avril 2021

Suite au départ en retraite d'un agent et à son remplacement par un autre agent au sein du service petite enfance / entretien des locaux, le Conseil Municipal décide de supprimer l'emploi technique avec le grade d'agent de maîtrise 23,20/35^{ème}, au 31 mars 2021 et de créer un emploi technique avec le grade d'adjoint technique 23,20/35^{ème}, à compter du 1^{er} avril 2021.

URBANISME ET TRAVAUX

Compte-rendu de la réunion avec le SICTOM du Haut-Jura du 8 mars 2021

Bruno PERRIER expose aux conseillers les différents points abordés lors de cette réunion :

- destruction d'un conteneur rue de la Vie Folle causée par le véhicule d'un particulier ;
- plainte des riverains de la rue Gérard Millet, suite à la pose des conteneurs semi-enterrés (une réunion aura lieu sur site en présence de représentants de la mairie et du Syndicat) ;

- équipement en conteneurs semi-enterrés : tout le territoire de la commune nouvelle est desservi, sauf Ponthoux, Les Louvières, le hameau de Buclans, Château Verrin et la Z.I. Nord (le Conseil Départemental a financé l'implantation de conteneurs à l'intérieur de l'enceinte du collège du Plateau) ;
- et dépôts anarchiques réguliers de déchets au niveau du site de conteneurs du cimetière.

SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

Fermeture de la 6^{ème} classe de l'école élémentaire : courrier du D.A.S.E.N. du Jura du 18 mars 2021

Le Maire donne lecture au Conseil du courrier du Directeur Académique de l'Education Nationale du Jura confirmant la décision de retirer un emploi de professeur à l'école élémentaire (suppression de la 6^{ème} classe), pour la rentrée scolaire de septembre 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Club de prévention avec les communes de Coteaux du Lizon et Saint-Claude : convention de mise à disposition pour les années 2021 à 2023

Alain JEANNIER et le Maire présentent à l'assemblée le projet de convention relatif au fonctionnement, entre 2021 et 2023, du club de prévention spécialisée sur les communes de Saint-Claude, Coteaux du Lizon et Lavans-lès-Saint-Claude. La ville de Saint-Claude propose de mettre à disposition des collectivités partenaires deux assistants socio-éducatifs, à compter du 1^{er} avril 2021. Le montant maximum annuel de remboursement des frais est fixé à 6 000 € par commune.

Considérant qu'il convient de poursuivre les actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes, le Conseil Municipal approuve les termes de ladite convention et autorise le Maire à la signer.

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E.)

Le Maire informe les élus que la Préfecture du Jura travaille actuellement avec la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pour établir le plan d'actions des nouveaux contrats de projets territoriaux. Deux actions sont pressenties sur Lavans-lès-Saint-Claude : création d'une centrale photovoltaïque sur le site de Bouvent et reconstruction de la centrale hydroélectrique de la Bienne à Lizon.

Prochaines réunions des commissions en mairie principale :

- Civisme et vie associative le lundi 19 avril 2021 à 19h30.
- Fleurissement le mardi 27 avril 2021 à 18h30.

La séance est levée à 22H35.

Philippe PASSOT, maire

Jean-Paul BERNASCONI, secrétaire de séance

